

27.6.2012

A7-0215/1

**Amendement 1**  
**Marta Andreasen**  
au nom du groupe EFD

**Rapport**  
**Giovanni La Via**  
Mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2013  
(2012/2016(BUD))

**A7-0215/2012**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**3. entend, par conséquent, défendre fermement un niveau suffisant de ressources pour le budget des années à venir, tel que défini dans le projet de budget, et s'opposer à toute tentative de réduire les ressources en particulier pour les politiques amenant la croissance et l'emploi; estime que le budget de l'Union, qui ne peut pas être déficitaire, ne devrait pas être la victime de l'échec des politiques économiques menées au niveau national; note qu'en 2012, plusieurs États membres augmentent le volume de leurs budgets nationaux;**

**3. souhaiterait qu'une forte retenue soit exercée dans le budget de l'année à venir, et considère le niveau d'augmentation proposé dans le projet de budget actuel comme irréaliste; est convaincu que l'idée qu'une réelle croissance et que l'emploi peuvent être créés par le budget de l'Union est fallacieuse; note que la déclaration que le budget de l'Union ne peut pas être déficitaire, qui est souvent employée pour soutenir des dépenses accrues au niveau de l'Union, est tendancieuse, car les déficits ainsi créés sont transférés dans leur intégralité aux États membres; déplore la tendance qui consiste à blâmer la crise de l'échec supposé des politiques économiques au niveau national lorsque ces politiques ont été activées et facilitées par l'introduction hâtive et inconsidérée d'une monnaie unique; note que si, en 2012, plusieurs États membres peuvent augmenter le volume de leurs budgets nationaux, d'autres doivent opérer des coupes profondes et douloureuses dans des circonstances difficiles;**

Or. en

27.6.2012

A7-0215/2

## **Amendement 2**

**Marta Andreasen**

au nom du groupe EFD

## **Rapport**

**Giovanni La Via**

Mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2013  
(2012/2016(BUD))

**A7-0215/2012**

## **Proposition de résolution**

### **Paragraphe 6**

#### *Proposition de résolution*

6. comprend que la Commission, à la fin de la période de programmation, mette l'accent sur l'aspect des paiements, ***dans la mesure où elle entend également apporter*** une solution au problème que représente le niveau croissant des engagements restant à payer (RAL); ***tout en partageant ce point de vue***, est particulièrement préoccupé par ***la proposition de gel des crédits d'engagement au niveau du taux d'inflation estimé pour l'année prochaine; souligne l'importance de ces engagements pour des priorités politiques déterminantes et, partant, pour garantir que les investissements nécessaires soient, au final, mis en œuvre afin de stimuler la croissance et l'emploi; compte examiner attentivement si un tel niveau d'engagements permettra la mise en œuvre correcte des politiques clés de l'Union; est d'avis que, même si le gel des crédits d'engagement peut être présenté par la Commission et par les États membres comme solution partielle au problème de l'augmentation des RAL, il ne peut être considéré comme une stratégie acceptable pour maintenir le niveau des RAL sous contrôle;***

#### *Amendement*

6. comprend que la Commission, à la fin de la période de programmation, mette l'accent sur l'aspect des paiements ***du budget en tenant de dépenser les ressources non utilisées dont elle dispose, et également d'apporter*** une solution au problème que représente le niveau croissant des engagements restant à payer (RAL); est particulièrement préoccupé par ***le niveau croissant des RAL, et appelle à un plafond des engagements à 2% en-dessous de ceux de l'année précédente en tant que première étape vers une mise sous contrôle du niveau des RAL;***

Or. en

AM\907067FR.doc

PE491.977v01-00

27.6.2012

A7-0215/3

**Amendement 3**

**Marta Andreasen**

au nom du groupe EFD

**Rapport**

**Giovanni La Via**

Mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2013  
(2012/2016(BUD))

**A7-0215/2012**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. *estime* que la proposition d'augmentation des CP de 6,8 % par rapport à 2012 *constitue une première réponse à la demande du Parlement en faveur d'une budgétisation responsable et réaliste; observe que les augmentations des paiements sont concentrées dans les domaines de la compétitivité et de la cohésion, en raison d'un niveau plus élevé des créances attendues en raison des projets en cours dans ces domaines; approuve pleinement cette augmentation, laquelle résulte non seulement des engagements antérieurs qui doivent être honorés mais également de la mise en œuvre effective de programmes, laquelle devrait atteindre, pendant la dernière année du CFP actuel, sa vitesse de croisière; invite la Commission à vérifier auprès des États membres que leur estimation des demandes d'augmentation de paiements est exacte et réaliste;*

*Amendement*

7. *considère* que la proposition d'augmentation des CP de 6,8 % par rapport à 2012 *est irresponsable et irréaliste;*

Or. en

27.6.2012

A7-0215/4

**Amendement 4**

**Marta Andreasen**

au nom du groupe EFD

**Rapport**

**Giovanni La Via**

Mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2013  
(2012/2016(BUD))

**A7-0215/2012**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 87**

*Proposition de résolution*

87. *observe* que, pour la première fois, la Commission *procède à* une réduction des demandes de budgets de presque toutes les agences, *lesquelles respectaient globalement les montants de la programmation financière, y compris des agences qui sont prioritaires pour le Parlement, pour un montant total de quelque 44 000 000 EUR; rappelle qu'une analyse approfondie de la méthodologie, de la logique et des répercussions possibles de ces réductions est nécessaire eu égard à plusieurs résolutions, la dernière en date concernant la décharge 2010, qui soulignent que le réexamen des agences par le GTI devrait déboucher sur des améliorations structurelles à la fois de leur impact et de leur rapport coût-efficacité, y compris en identifiant des domaines de doublons et de recoupement entre les agences existantes; fait observer une fois encore que la dotation budgétaire des agences de l'Union est loin de se résumer à de simples dépenses administratives, dans la mesure où elle permet également d'atteindre les objectifs de l'Union en général et de la stratégie Europe 2020 en particulier, tout en s'efforçant de réaliser des économies au niveau national, conformément aux décisions de l'autorité législative;*

*Amendement*

87. *se félicite* que, pour la première fois, la Commission *propose* une réduction des demandes de budgets de presque toutes les agences;

AM\907067FR.doc

PE491.977v01-00

Or. en

AM\907067FR.doc

PE491.977v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**